



Accusé de réception en préfecture :  
N° 001-210101150-20200527-AR20200527-01-AR.  
Date de décision : 27/05/2020  
Date de transmission : 28/05/2020  
Nature de l'acte : Actes réglementaires  
Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.4.  
Délégation de fonctions

## Commune de CONFRANÇON

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° AR-2020-05-27 (1)

### PORTANT DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire de la Commune de CONFRANÇON (Ain)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 20200525-02 du 25 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au maire,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 20200525-03 du 25 mai 2020 concernant l'élection des adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et afin de permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Sylvaine MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, est chargée des fonctions se rapportant :

- L'urbanisme, les autorisations d'occupation des sols,
- L'administration générale et le personnel
- Patrimoine communal

Délégation permanente est également donnée à Madame Sylvaine MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à ces compétences, ainsi que pour les documents comptables en cas d'absence du Maire.

Par cette délégation, Madame Sylvaine MARTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, pourra aussi légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, Madame Sylvaine MARTIN a délégation en toute matière.

**Article 2 :** Monsieur Martial LOISY, 2ème adjoint, est chargé des fonctions se rapportant :

- La voirie,
- Les activités des services techniques
- Le Cadre de vie
- Sécurité et Prévention
- Les ordures ménagères

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Martial LOISY, 2<sup>ème</sup> adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à ces compétences, ainsi que pour les documents comptables en cas d'absence du Maire, de la 1<sup>ère</sup> adjointe, de la 3<sup>ème</sup> adjointe et du 4<sup>ème</sup> adjoint.

Par cette délégation, Monsieur Martial LOISY, 2ème adjoint au Maire, pourra aussi légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

**Article 3 :** Madame Joëlle TABOULOT, 3ème adjointe, est chargée des fonctions se rapportant :

- Gestion de l'occupation des bâtiments municipaux,
- Relations avec les associations
- Affaires sociales et culturelles
- Fêtes et cérémonies

Délégation permanente est également donnée à Madame Joëlle TABOULOT, 3<sup>ème</sup> adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à ces compétences, ainsi que pour les documents comptables en cas d'absence du Maire et de la 1<sup>ère</sup> adjointe.

Par cette délégation, Madame Joëlle TABOULOT, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, pourra aussi légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

**Article 4 :** Monsieur Hervé COLAS, 4ème adjoint, est chargé des fonctions se rapportant :

- Les finances
- Les Affaires scolaires et extra scolaires
- Relation avec les entreprises et les professionnels

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Hervé COLAS, 4<sup>ème</sup> adjoint, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à ces compétences, ainsi que pour les documents comptables en cas d'absence du Maire, de la 1<sup>ère</sup> adjointe, de la 3<sup>ème</sup> adjointe.

Par cette délégation, Monsieur Hervé COLAS, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, pourra aussi légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

**Article 5 :** Monsieur Jean-Luc FROMONT, conseiller municipal, est délégué aux fonctions se rapportant :

- Information et communication
- Le développement durable

**Article 6 :** Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégués viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat de conseil municipal élu en mars 2020.

**Article 7 :** Monsieur Le Directeur des services de la commune de Confrançon, Monsieur Le Procureur de la République, Madame la Trésorière sont chargés ; chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur Le Préfet du Département.

Ampliation du présent arrêté est adressé,

A Monsieur le Préfet de l'Ain  
A Madame la Trésorière de Montrevel en Bresse.

Fait à CONFRANCON le 27 mai 2020

Le Maire,  
Jean-Paul BUEMET



Il sottoscritto, nato a [città] il [data], in qualità di [incarico], ha l'onore di...

Il presente documento è valido fino al [data].

Il sottoscritto [nome] ha l'onore di...

Il presente documento è valido fino al [data].

Il sottoscritto [nome] ha l'onore di...

Il presente documento è valido fino al [data].

Il sottoscritto [nome] ha l'onore di...

